



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00251

Numéro SIREN : 434 036 612

Nom ou dénomination : LPONTET-B

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2016 sous le numéro de dépôt 15357

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

AGAPES RESTAURATION MME KARINE FAYEULLE

Immeuble Péricentre

boulevard Van Gogh

59650 Villeneuve d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : LPONTET-B

Numéro RCS : 434 036 612

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2006B00251

Adresse : rue Van Gogh Immeuble Péricentre
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2016R015357 (2016 15388)

Date du dépôt : 05/10/2016

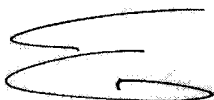
1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 01/09/2016

1 - Décision : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Délivré à Lille Métropole le 7 octobre 2016

Le Greffier,



- 5 OCT. 2016

2016 Re 15357

LPONTET-B

Société par Actions Simplifiée à capital variable
Immeuble Péricentre – Rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

434 036 612 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE PREMIER SEPTEMBRE,
A SEIZE HEURES.

La société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, Société par Actions Simplifiée à capital variable, ayant son siège social à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), Immeuble Péricentre, Rue Van Gogh, 434 036 042 RCS Lille Métropole, représentée par Eric DEMONCHEAUX, son Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 2 500 parts sociales de 20 € de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société, son Associé unique,

Sur proposition et en accord avec le Président, la SAS 3 BRASSEURS INTERNATIONAL,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- perte des capitaux propres : non dissolution de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

La société KPMG SA, représentée par Monsieur Alphonse DELAROQUE, Commissaire aux comptes de la Société, a été informée des présentes décisions.

L'associé unique reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- le rapport du Président sur la non-dissolution de la Société,
- le texte du projet des décisions de l'associé unique.

PREMIERE DECISION

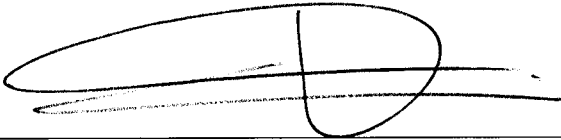
L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société malgré la perte de capitaux propres, ces derniers étant devenus inférieurs à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

--==ooOoo==--

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

3 BRASSEURS INTERNATIONAL SAS, représentée par
Monsieur Eric DEMONCHEAUX